

Compte-rendu Conseil Municipal du 11 février 2022

OUVERTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents 16:

Mr Jean-François RODIER
Mr André ARNAL
Mme Caroline MALHERBES
Mr Michel LACROIX
Mme Françoise FOUSSAT
Mr Cyrille SCIORETO

Mme Yvette COLOMB
Mme Joëlle BASTIEN
Mme Danielle LINARD
~~Mr Jacques ROFFY~~
Mme Cécile GANE
Mr Jean-Luc ANDRÉ

Mme Nathalie CLUSE
Mr Pierrick GRAFFOILLERE
Mr Willy VIOLLE
Mr Hervé ROUX
Mme Céline PRADEL
Mme Anne DELHOSTAL
Mr Jean PRIVAT

Absents excusés 3 et procurations 2:

Cyrille SCIORETO à Cécile GANE
Hervé ROUX à Anne DELHOSTAL
Jacques ROFFY (pas de procuration)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H30.

Monsieur le Maire propose Mme Françoise FOUSSAT comme secrétaire de séance.

Point COVID : Cantal toujours sous tension. Monsieur le maire tient à féliciter le personnel communal et les élus qui aident au remplacement des agents absents (notamment à l'école) pour cause COVID.

Point sur la traverse. Projet scindé en 2 lots soit :

. Lot 1 : CABA et SDEC

. Lot 2 : Lot porté par la commune (voierie et aménagements qui vont autour).

Entreprise retenue : EUROVIA. Durée des travaux prévue 12 mois.

Dès début des travaux il y aura communication auprès de la population notamment dans la presse.

Point sur le Chemin de Mondésir : L'enrobé devrait se faire fin courant mars en fonction de la météo.

Point sur le dossier Petites Villes de Demain :

Dépôt de demande DETR afin de financer une « Étude d'Ingénierie ».

La réponse DETR devrait nous parvenir courant Mars.

Dès réponse Il faudra retenir un cabinet d'Étude afin que l'on puisse arrêter avant fin 2022 le projet 1 ou 2 du CAUE.

Délibération : Approbation du PV du 11/02/2022

Aucune observation. Adoptée à l'unanimité.

Délibération : Vidéoprotection- Installation d'un comité d'éthique et adoption d'une charte d'éthique

Projet initié depuis quelques temps et la Région accompagne ce projet.

Pour les 10 caméras prévues nous avons des aides soit :

- 80% HT pour 2 caméras situées près de la ZAE et route de Monplaisir
- 50% pour les 8 autres.

L'installation de caméras de vidéo protection implique la mise en place d'une charte et d'un comité d'éthique.

La charte rédigée par la gendarmerie rappelle la loi en la matière (le public doit être prévenu de la présence des caméras à chaque entrée du village, il doit y avoir des panneaux sous chaque caméra afin d'indiquer leur emplacement, interdit de filmer les lieux privés, fixe les règles de fonctionnement. Cette charte fixe également la mise en place d'un comité d'éthique composé de Mr le maire, un représentant de la gendarmerie et 6 membres du Conseil Municipal.

Pour les six membres Mr le maire propose :

Cyrille Scioretto, Cécile Gane, Céline Pradel, Jacques Roffy, Willy Violle, Michel Lacroix.

Ce comité devra se réunir au moins 1 fois par an, il devra veiller au bon fonctionnement et il devra émettre un rapport

Adoptée à l'unanimité.

Délibérations : Classement de 2 parcelles dans le domaine public communal (Avenue des Raux et Rue des Acacias)

Adoptées à l'unanimité.

Débat sur la protection sociale complémentaire des agents.

Toutes les collectivités doivent débattre sur ce sujet avant le 17.02.2022.

Agents effectuant – de 28h : Régime général IRCANTEC

Agents effectuant + de 28h : Régime général CNRACL

La commune est assurée pour le maintien de salaire lors des congés maladies.

2 dispositifs sont éligibles à la participation employeur :

- La convention de participation : L'employeur passe un contrat avec 1 opérateur et la participation n'est versée qu'aux agents qui souscrivent ce contrat.

- La labellisation avec une liste de contrats proposés ayant obtenu un agrément permettant à l'agent de bénéficier de la participation employeur.

Les évolutions :

- Pour la santé : participation obligatoire des mairies à hauteur de 50% d'un montant cible.
- Pour la prévoyance : participation obligatoire des mairies à hauteur de 20% d'un montant cible.

Jussac a déjà mis en place un dispositif soit :

- Pour la santé : 20 euros pour l'agent, 10 euros pour le conjoint et 5 euros par enfant à charge
- Pour la prévoyance (perte de salaire) 20 euros
- Ces dispositions étant plus favorables aux agents que les minimas fixés, le régime existant est maintenu

Bilan de jours d'absence sur les dernières années

2019 : 566 jours de congés maladie ordinaire
365 jours de longue durée
365 jours de grave maladie
Soit au total 1296 journées.

2020 : 725 jours de congés maladie ordinaire
421 jours de congés maladie ordinaire
365 jours de longue durée
152 jours de grave maladie
Soit au total 1663 journées.

Délibération : Tableau des effectifs :

Augmentation du temps de travail pour la personne qui travaille à la médiathèque. Mr le Maire fait un petit rappel statistique.

2020 = 60 adhérents de plus

2021 = 132 adhérents de plus

Fin 2021 la médiathèque de Jussac comptait 1023 adhérents.

L'agent à la médiathèque a actuellement un contrat de 30 heures qui n'est pas suffisant au regard de l'augmentation de la fréquentation du lieu.

Demande d'augmentation du temps de travail afin de le passer son contrat de 30h à 32h.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération : Commissions communales :

Elles sont au nombre de 9 et chaque commission peut être composée d'un maximum de 8 personnes.

Monsieur le Maire propose à tous les membres du conseil municipal de se rajouter à de nouvelles commissions.

Françoise Foussat se rajoute à 2 commissions : Voierie Urbanisme et Travaux bâtiments cadre de vie.

Modification de l'appellation de la commission « Vie scolaire » en « Vie scolaire- Jeunesse »

Adoptée à l'unanimité.

Délibération : Création et principes de composition de commissions de travail thématiques au sein du SCOT

Proposition de 3 candidats pour les commissions de travail

- Commission Urbanisme : André Arnal
- Commission Environnement : Cyrille Scioretto
- Commission Finance et contractualisation : Françoise Foussat

Adoptée à l'unanimité.

Bien sans maître au Mercadier : sujet retiré de l'ordre du jour par manque d'information.

Délibérations : Numérotation des rues

- Proposition de numérotation rue du clos d'Empeyroux : rajout des numéros 12 Bis, 12 Ter, 12 Quater.

L'assemblée n'est pas très favorable à quater. Voir s'il est possible de mettre par exemple des lettres A/B/C...

Monsieur le maire indique qu'il va se renseigner notamment avec la poste

En cas de refus par la poste des lettres A/B/C, les numéros seront 12 Bis, 12 Ter, 12 Quater.

- Proposition de numérotation lotissement Marie Marvingt : le numéro 10 est rajouté.

Adoptées à l'unanimité.

Délibérations :SDEC :

Déplacement coffret du terrain de pétanque + Mise en place bouton poussoir au terrain de pétanque par souci d'économie

Déplacement bloc prise de l'église

Adoptées à l'unanimité.

Délibération : SDEC - Aménagement BT Traverse bourg

- 45 548€ de travaux - Fonds de concours de 50%
- 22 700€ à charge de la commune
Réseau basse tension, éclairage public

Adoptée à l'unanimité.

Délibération : SDEC - Enfouissement du réseau téléphonique RD922

- 12 591€ de travaux - Fonds de concours de 60%
- 7 554€ à charge de la commune

Adoptée à l'unanimité.

Délibération : SDEC - EP sur accès lotissement Empeyroux

- 5 000€ de travaux - Fonds de concours de 50%
- 2 500€ à charge de la commune

Adoptée à l'unanimité.

Décision du maire

- Acquisition d'une laveuse autoportée pour un montant de 8 798,40 TTC
- Devis signé pour l'acquisition d'un panneau lumineux pour un montant de 17 593,20 TTC (Installation prévue fin février)
- Devis signé pour le système de Vidéoprotection pour un montant de 36 996€ TTC. (Installation prévue courant mars)
- Devis signé pour un défibrillateur pour un montant de 2 024.03€ TTC qui sera installé sur la façade de la mairie.

Questions diverses

Mme Anne Delhostal interroge sur la mise en place de la cantine à 1€. Elle regrette que la mise en place ne soit pas faite car d'autres communes ont fait la démarche.

Monsieur le Maire indique que l'on va recevoir le 15.02.2022 une élue de la commune de Saint Cernin afin de nous expliquer le fonctionnement, cette commune l'a mis en place.

Une réunion était prévue en 2021 mais a été annulée cause COVID.

Mme Anne Delhostal indique que la cantine a augmenté et elle demande comment les familles sont averties car elle précise qu'elle n'a pas trouvé les comptes rendus du CM sur le site.

Monsieur Le Maire répond que l'on va vérifier le site car les comptes rendus des différents Conseils Municipaux doivent apparaître.

Points divers.

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu pour le 1^{er} tour le 10.04.2022 et pour le 2^{ème} tour le 24.04.2022.

Renouvellement de toutes les cartes électorales.

17.03.2022 réunion de la commission contrôle.

18.03.2022 arrêt liste électorale.

A partir du 21.03.2022 mise sous pli et envoi des cartes électorales (les élus seront peut-être sollicités).

Aucun élu n'ayant de question, Jean-François Rodier clos la séance à 21h.

La secrétaire de séance
Françoise FOUSSAT

Page 3 sur 3

Le Maire,
Jean-François RODIER

